

Occupation du domaine public

Demande d'autorisation

Demandeur (personne ou société redevable des droits d'occupation) :

Pour les particuliers	
Nom et Prénom :	
Adresse :	
Tél : Port :	
e-mail :	

Pour les entreprises	
Nom de la société :	
Adresse :	
Tél : Fax :	
e-mail :	
Nom du référent chantier :	
Port :	
Siège social :	


Dates et horaire	
Date de début	Le...../...../..... àh.....
Date de fin	Le...../...../..... àh.....

Lieu d'installation

N° rue/avenue

Redevance d'occupation

Toute occupation du domaine public est soumise à redevance. Conformément à la décision du Maire n° 20230113_DM_01 approuvant les tarifs municipaux.

	Tarif à compter du 1er janvier 2023	
	Dépôt temporaire – de 15 jours au m ² /semaine*	3,24 €
	Dépôt temporaire à compter du 16 ^{ème} jour au m ² /semaine	6,43€
	Engin de chantier (véhicule, benne, nacelle, etc...) par jour*	4,54€
	Chapiteaux, cirque, manège... par jour	46,01€
	Matériel de chantier (échafaudage, grille, etc...) le mètre linéaire par jour	0,22€

*Facturation d'un forfait minimum de 15,00€

Le présent formulaire doit être transmis au **moins 10 jours ouvrés avant la date de début d'occupation**

Nature des travaux et de l'installation envisagée

Nature des travaux :



échafaudage : longueur : m

benne neutralisation stationnement – nombre : nacelle

clôture de chantier dépôt de matériaux autre (précisez) :
.....

Stationnement véhicule :

Type :

Type :

Déménagement

véhicule utilitaire léger (-3,5 tonnes) poids lourd (jusqu'à 40m3) camion avec remorque

monte meuble

IMPORTANT : la ville de Buxerolles n'installe aucune signalisation temporaire pour le compte d'un tiers. Il incombe au demandeur d'installer des panneaux réglementaires 48 heures avant.

Période d'occupation

Les dates de mise en place et de dépose, ainsi que les modifications, sont à signaler, dans les meilleurs délais.

Le présent formulaire doit être transmis au moins 10 jours ouvrés avant la date de début d'occupation.

Date :/...../.....

Le demandeur :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données destiné au suivi des demandes d'occupation du domaine public. Ces informations sont destinées uniquement au personnel habilité de la commune de Buxerolles. Ces données seront conservées pendant 5 ans.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données:

• Par courriel à dpd@grandpoitiers.fr

• Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, CS [10569.86021](tel:10569.86021) Poitiers Cedex

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA [80715 - 75334](tel:80715.75334) PARIS CEDEX 07

Ce document est à retourner

à la Mairie de Buxerolles

Service Police Municipale

12 rue de l'Hôtel de Ville

86180 BUXEROLLES

ou par mail

police-municipale@buxerolles.fr

